FICHE PRATIQUE

Comprendre ma fiche de paramétrage KERIALIS

La DSN – Déclaration Sociale Nominative est un fichier mensuel, digital et unique, produit à partir du logiciel de paie.

Elle permet aux employeurs de simplifier, sécuriser et fiabiliser les obligations sociales.

1 QU'EST-CE QU'UNE FICHE DE PARAMÉTRAGE DSN ?

- Il s'agit de l'ensemble des informations du (ou des) contrat(s) souscrit(s) par l'entreprise déclarante.
- L'exploitation de cette fiche est essentielle car elle permet au déclarant :
  - de paramétrer le logiciel de paie afin de produire une DSN conforme aux contrats souscrits. Ainsi, le salarié déclaré sera rattaché aux contrats signés par l'entreprise.
  - de contrôler et de fiabiliser le contenu de votre DSN (affiliation des salariés, calcul des cotisations…).
- La fiche de paramétrage se présente sous le format PDF ou le format XML.

  La version XML est destinée au logiciel de paie du déclarant. Elle a pour vocation d'être intégrée automatiquement dans le logiciel de paie et d'éviter une saisie manuelle des données de paramétrage.

2 OÙ PEUT-ON SE PROCURER LA FICHE DE PARAMÉTRAGE KERIALIS ?

La fiche de paramétrage est accessible sur :

- votre Espace Personnel Employeur ou Gestionnaire (pour le tiers-déclarant) depuis le site internet : www.kerialis.fr
- le tableau de bord DSN du portail Net-Entreprises

NB : Assurez-vous de disposer de la dernière version de la fiche de paramétrage

Effectuer les points de contrôle

Il existe 5 points de contrôle à effectuer sur votre fiche de paramétrage :

1. Le code Organisme
2. La référence contrat
3. Le SIRET et le NIC
4. Les taux de cotisations
5. La population ou le groupe

Ref.Fiche pratique-COM-0323 - Document à caractère publicitaire - © Photos : Adobe Stock - iStock

Siège social de KERIALIS : 80, rue Saint-Lazare – 75455 Paris Cedex 09 – Tél. 01 53 45 10 00 – www.kerialis.fr
KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code de la Sécurité sociale N° SIREN : 784 411 175 soumise au contrôle de l'ACPR, sise 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09

KERIALIS
Prévoyance, Santé & Retraite

Informations générales

Entreprise	Producteur fiche	Contact technique	Contact gestionnaire
Raison sociale : MAITRE xxx SIRET : xxxxxxxxxxxxxx	Code organisme : xxxxx Raison sociale : KERIALIS	nom : DSI Exploitation téléphone : 0153451000 email : DSI-Exploitation@kerialis.fr	nom : Relation client téléphone : 0170991500 email : relationclient@kerialis.fr

Population n° 1 : Ensemble du personnel-Non cadre

Date début validité	Date fin validité	Contrat KERIALIS	Référence contrat	Taux de cotisation				
				T1	T2	TB	ST	Santé
01/02/2023		KERIALIS-RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	05-01-1-xxxxxxxxxxxxxxxx	4.000%	20.000%			
01/02/2023		FFCC	05-01-6-xxxxxxxxxxxxxxxx				0.060%	
01/02/2023		DEPENDANCE-Dépendance	05-01-7-xxxxxxxxxxxxxxxx				1.000%	
01/02/2023		IFC	05-01-5-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.450%	1.450%			
01/02/2023		PREVOYANCE 2020-Prévoyance	05-01-2-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.600%	2.000%			

A LE CODE ORGANISME

LE CODE INSTITUTION KERIALIS à renseigner dans la rubrique DSN « Code organisme de Prévoyance » (**S21.G00.15.002**) est le **P0826**.

B LA RÉFÉRENCE CONTRAT

C'est une des données les plus importantes. Il y a une référence par population et par contrat.

Ces références se trouvent dans la rubrique **S21.G00.15.001** de votre DSN.

Les contrats sont les suivants :

- Retraite professionnelle et supplémentaire
- Indemnité de fin de carrière (IFC)
- Prévoyance
- Dépendance
- Fonds de Fonctionnement de la CCN (FFCC)
- Complémentaire santé

C LE SIRET ET LE NIC

SIRET : numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'INSEE

NIC : numéro de classement qui permet l'identification unique de chaque établissement d'une entreprise

Un point de vigilance en cas de changement de SIREN ou de NIC, vous veillerez à :

- Informer KERIALIS (une nouvelle fiche de paramétrage sera à mise à disposition sur votre espace personnel).
- Mettre à jour le NIC de votre siret **sur la DSN**.

D LES TAUX DE COTISATIONS

Pour chaque contrat souscrit est appelé un taux de cotisation.

Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer les tranches de salaire en tenant compte des types de bases suivants :

Code 10	Code 11	Code 12	Code 13
ST (salaire total)	T1	T2	TB

Les codes valeurs '10' (salaire total), '11' pour la tranche 1 (T1), '12' pour la tranche 2 (T2) et '13' pour la tranche B (TB) doivent figurer dans la rubrique **S21.G00.79.001** de la DSN.

Les cotisations appelées en tranche 1 et 2 concernent les contrats suivants : la retraite professionnelle et supplémentaire, la Prévoyance et l'Indemnité de fin de carrière.

Les cotisations appelées sur le salaire total concernent les contrats Dépendance et FFCC (pour les collèges : cadre et non cadre).

Pour les avocats salariés : la cotisation FFCC est appelée exclusivement sur la tranche 1 (T1).

E LE CODE POPULATION

Ce code fait référence aux catégories professionnelles suivantes :

- Population 1 : non-cadre
- Population 2 : cadre
- Population 3 : avocat salarié
- Population 4 : apprenti

Ref.Fiche pratique-COM-0323 - Document à caractère publicitaire - © Photos : Adobe Stock - iStock

IMPORTANT :
LA DATE DE DÉBUT DE VALIDITÉ

Nous rappelons que la date de début de validité correspond à la date d'émission de la fiche de paramétrage et n'a pas d'impact sur la date d'effet des contrats souscrits.
La fiche de paramétrage est actualisée à minima chaque début d'année, en cas de souscription d'un nouveau contrat, de modification de taux de cotisation, de changement de siret.

3 IDENTIFIER LES RISQUES DE REJET

Vous trouverez ci-après quelques points d'attention pour éviter les risques de rejet de votre DSN.

Vous veillerez à ce que les données suivantes ne figurent pas dans votre DSN :

- **Les codes options délégataires**
- **La référence client** : Il s'agit du numéro d'adhérent KERIALIS
- **Le code population** (correspondant à la rubrique **S21.G00.70.005** de la DSN)
  > KERIALIS a fait le choix d'affecter un contrat par population, aussi ce code ne doit pas figurer dans le paramétrage de votre DSN.

4 LE RÈGLEMENT DE VOS COTISATIONS

Voici les données essentielles à mentionner dans votre DSN :

- Les coordonnées bancaires IBAN (**S21.G00.20.004**) et BIC (**S21.G00.20.003**).
- Le montant de versement correspond au montant des cotisations réglées (**S21.G00.20.005**).
- La date de paiement (**S21.G00.20.011**) : nous vous invitons à mentionner la même date de paiement que celle renseignée pour le prélèvement des cotisations URSSAF.
- Le mode de paiement (**S21.G00.20.010**) : par prélèvement.

Si vous devez effectuer un changement de RIB : il suffit de saisir les nouvelles coordonnées bancaires dans le bloc 20 « versement organisme de protection sociale » sur la rubrique S21.G00.20.

Siège social de KERIALIS : 80, rue Saint-Lazare – 75455 Paris Cedex 09 – Tél. 01 53 45 10 00 – www.kerialis.fr
KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code de la Sécurité sociale N° SIREN : 784 411 175 soumise au contrôle de l'ACPR, sise 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09

KERIALIS
Prévoyance, Santé & Retraite

Ref.Fiche pratique-COM-0323 - Document à caractère publicitaire - © Photos : Adobe Stock - iStock

KERIALIS

Exemple de fiche de paramétrage

Informations générales

Entreprise	Producteur fiche	Contact technique	Contact gestionnaire
Raison sociale : MAITRE xxx	Code organisme : xxxxx	nom : DSI Exploitation	nom : Relation client
SIRET : xxxxxxxxxxxxxx	Raison sociale : KERIALIS	téléphone : 0153451000	téléphone : 0170991500
C	A	email : DSI-Exploitation@kerialis.fr	email : relationclient@kerialis.fr

Population n° 1 : Ensemble du personnel-Non cadre E

Date début validité	Date fin validité	Contrat KERIALIS	Référence contrat B	Taux de cotisation D				
				T1	T2	TB	ST	Santé
01/02/2023		KERIALIS-RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	05-01-1-xxxxxxxxxxxxxxxx	4.000%	20.000%			
01/02/2023		FFCC	05-01-6-xxxxxxxxxxxxxxxx				0.060%	
01/02/2023		DEPENDANCE-Dépendance	05-01-7-xxxxxxxxxxxxxxxx				1.000%	
01/02/2023		IFC	05-01-5-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.450%	1.450%			
01/02/2023		PREVOYANCE 2020-Prévoyance	05-01-2-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.600%	2.000%			

Population n° 2 : Ensemble du personnel-Cadre ou assimilé

Date début validité	Date fin validité	Contrat KERIALIS	Référence contrat	Taux de cotisation				
				T1	T2	TB	ST	Santé
01/02/2023		KERIALIS-RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	05-02-1-xxxxxxxxxxxxxxxx	4.000%	12.000%			
01/02/2023		FFCC	05-02-6-xxxxxxxxxxxxxxxx				0.060%	
01/02/2023		DEPENDANCE-Dépendance	05-02-7-xxxxxxxxxxxxxxxx				1.000%	
01/02/2023		IFC	05-02-5-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.450%	1.450%			
01/02/2023		PREVOYANCE 2020-Prévoyance	05-02-2-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.600%	2.000%			

Population n° 3 : Ensemble du personnel-Avocat salarié

Date début validité	Date fin validité	Contrat KERIALIS	Référence contrat	Taux de cotisation				
				T1	T2	TB	ST	Santé
01/02/2023		FFCC	05-03-6-xxxxxxxxxxxxxxxx	0.060%				

Population n° 4 : Ensemble du personnel-Apprenti

Date début validité	Date fin validité	Contrat KERIALIS	Référence contrat	Taux de cotisation				
				T1	T2	TB	ST	Santé
01/02/2023		KERIALIS-RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	05-05-1-xxxxxxxxxxxxxxxx	4.000%	20.000%			
01/02/2023		DEPENDANCE-Dépendance	05-05-7-xxxxxxxxxxxxxxxx				1.000%	
01/02/2023		IFC	05-05-5-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.450%	1.450%			
01/02/2023		PREVOYANCE 2020-Prévoyance	05-05-2-xxxxxxxxxxxxxxxx	1.600%	2.000%			

Siège social de KERIALIS : 80, rue Saint-Lazare – 75455 Paris Cedex 09 – Tél. 01 53 45 10 00 – www.kerialis.fr
KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code de la Sécurité sociale N° SIREN : 784 411 175 soumise au contrôle de l'ACPR, sise 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09

KERIALIS Prévoyance, Santé & Retraite

Ref.Fiche pratique-COM-0323 - Document à caractère publicitaire - © Photos : Adobe Stock - iStock